Quatrième session de L'Instance Permanente sur les Personnes d'Ascendance Africaine

14-17 avril 2025 au Siège des Nations unies, New York, États-Unis

Note conceptuelle[1]

La quatrième session de l'Instance Permanente sur les Personnes d'Ascendance Africaine se tiendra au siège de l'ONU à New York, États-Unis, du 14 au 17 avril 2025, avec pour thème : **L'Afrique et les personnes d'ascendance africaine : Unis pour une justice réparatrice à l'ère de l'intelligence artificielle.**

Les appels mondiaux à la réparation des héritages historiques de l'esclavage et du colonialisme gagnent en urgence à l'ère numérique, où les inégalités systémiques au sein des pays et entre eux risquent d'être reproduites dans les technologies émergentes. Cette session se concentrera sur les rôles et les contributions des acteurs clés dans l'élaboration et la promotion de l'agenda mondial pour la justice réparatrice. Les discussions sur les droits humains des femmes et des filles d'ascendance africaine porteront sur l'intégration d'une perspective intersectionnelle, en tenant compte notamment de la race et du sexe, dans les programmes mondiaux de justice réparatrice et de justice numérique. La session examinera également comment une approche de l'élaboration des politiques vers la prise en compte du racisme systémique fondée sur les droits de l'homme peut faire progresser les droits, y compris les droits collectifs, des personnes d'ascendance africaine en garantissant l'élaboration de politiques fondées sur l'égalité et la non-discrimination. Enfin, les participants discuteront de la nécessité de construire des systèmes d'IA éthiques et inclusifs qui protègent les droits humains des personnes d'ascendance africaine, en garantissant la justice et la responsabilité dans cette nouvelle ère technologique, tout en explorant comment l'IA peut être utilisée pour faire progresser la justice raciale. À cette fin, les participants auront l'occasion de participer à quatre discussions thématiques:

Panel #1: Justice réparatrice pour l'Afrique et les personnes d'ascendance africaine

Le panel aura lieu le mardi 15 avril de 10h00 à 13h00.

La justice réparatrice pour l'Afrique et les personnes d'ascendance africaine est une priorité mondiale essentielle et urgente, qui s'attaque aux héritages persistants du colonialisme, de l'esclavage, de l'apartheid et du génocide. Pendant des siècles, l'Afrique et sa diaspora ont subi les conséquences de ces injustices, qui se manifestent aujourd'hui par un racisme systémique et structurel au sein des pays et entre eux. Ces injustices historiques continuent de compromettre le développement des nations africaines et d'entraver la pleine jouissance des droits humains par les personnes d'ascendance africaine.

La demande de réparations découle de la reconnaissance du fait que les préjudices durables et structurels de l'esclavage et du colonialisme ne constituent pas seulement une violation des droits humains, mais aussi une dette morale et économique qui continue d'avoir un impact sur

[1] Traduction non officielle

des générations. L'héritage du racisme systémique, de l'exploitation économique, de l'inégalité d'accès aux opportunités, et à la jouissance des droits humains, pèse encore sur l'Afrique et sa diaspora. Dans ce contexte, les réparations ne sont pas simplement considérées comme un appel financier, mais comme un moyen de réparer les inégalités systémiques et structurelles, de restaurer la dignité et de promouvoir le développement à long terme.

Les efforts de collaboration entre les gouvernement, les organisations régionales telles que l'Union africaine (UA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sont essentiels pour faire progresser la justice réparatrice. Le plan d'action en 10 points de la CARICOM et l'engagement de l'UA pour la « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations » comme thème pour 2025, ont posé les bases pour des réparations pour les personnes d'ascendance africaine et fournissent des cadres pour la poursuite des réparations pour l'esclavage, le colonialisme et leurs héritages persistants.

Ce panel mettra en lumière les rôles et les contributions de ces acteurs clés dans l'élaboration et la promotion des réparations. Il examinera les possibilités de coopération internationale et de mobilisation des ressources, tout en abordant des défis tels que la résistance politique et les ressources limitées.

Panel #2: Droits humains des femmes et des jeunes filles d'ascendance africaine

Le panel aura lieu le mardi 15 avril de 15h00 à 18h00.

L'inégalité de la situation des femmes et des filles en matière de droits humains est le résultat de structures et de pratiques politiques, juridiques, socio-économiques et culturelles patriarcales historiques qui ne tiennent pas compte de leurs expériences spécifiques. Ces structures et pratiques perdurent à travers les cultures, dans le secteur privé comme dans le secteur public, limitant l'accès des femmes et des filles aux opportunités, au leadership, à la prise de décision et aux positions de pouvoir, et entraînant des inégalités entre les sexes, des discriminations et des violences fondées sur le sexe. Pour les femmes d'ascendance africaine, la situation est exacerbée par l'existence du racisme, de la discrimination raciale et des structures et pratiques connexes héritées du colonialisme et de l'esclavage. Les effets conjugués du racisme et du sexisme se traduisent par des formes multiples et croisées de discrimination à l'égard des femmes d'ascendance africaine (misogynoir[2]) et entravent la pleine jouissance de leurs droits humains. Cela les rend encore plus distinctes des hommes d'ascendance africaine et des autres femmes qui occupent des postes de direction et de pouvoir similaires.

Aujourd'hui, les droits humains des femmes d'ascendance africaine sont encore plus affectés par le manque d'opportunités économiques et d'autonomie, ce qui englobe le crédit, la propriété foncière et l'héritage, entre autres. Dans certaines régions, de nombreuses femmes et filles d'origine africaine n'ont pas accès à une éducation de qualité, sont victimes de discrimination

[2] A term coined by Dr. Moya Bailey to acknowledge the ways Black women are uniquely discriminated against because of their gender and race.

dans l'éducation et sur le marché du travail et sont concentrées dans des emplois sous-évalués, mal rémunérés et relevant de l'économie de soins. Le racisme systémique en matière de santé reste une préoccupation pour les femmes d'ascendance africaine, car elles continuent d'être exposées à un risque plus élevé de décès pour des raisons liées à la grossesse, sont en mauvaise santé en raison de maladies chroniques et sont touchées de manière disproportionnée par la violence à tous les niveaux de la société, y compris la violence sexuelle. Pour les femmes d'ascendance africaine dans les espaces politiques et de pouvoir, la violence, l'intimidation, le harcèlement, les brimades et les abus sont réels et évidents, y compris dans les médias. L'effet de cette violence raciale intersectionnelle menace d'éliminer les gains (en matière d'éducation, d'emploi et de leadership) réalisés par les femmes d'ascendance africaine, de les exclure et de limiter leur influence dans la prise de décision et les positions de pouvoir. La violence politique à l'encontre des femmes d'ascendance africaine renforce la discrimination sexuelle et raciale et les hiérarchies en politique, et enracine davantage le patriarcat, un groupe privilégié influençant de manière disproportionnée la politique, l'économie et la culture.

Malgré le large éventail de défis auxquels sont confrontées les femmes d'ascendance africaine dans divers segments de la société, ce panel se concentrera sur la violence politique raciale intersectionnelle et son impact sur les droits humains des femmes d'ascendance africaine, en gardant à l'esprit les agendas mondiaux pour la justice, y compris la justice réparatrice, socio-économique et numérique.

Panel #3: Élaboration des politiques et racisme systémique : une approche fondée sur les droits humains

Le panel aura lieu le mercredi 16 avril de 10h00 à 13h00.

Du point de vue des droits humains, le développement de systèmes et de structures sociales permettant la pleine jouissance de tous les droits humains, l'égalité et la non-discrimination devrait être l'objectif premier de l'élaboration des politiques. Cet objectif est aujourd'hui plus urgent et plus redoutable que jamais. Au lieu d'accroître l'égalité au sein des pays et entre eux – comme de par l'Agenda 2030 pour le développement durable - nous assistons actuellement à une augmentation des inégalités. En outre, plutôt que d'accroître leurs efforts pour réaliser les principes fondamentaux des droits humains et de la justice de la valeur morale inhérente et égale de la personne humaine sans distinction, ces principes sont de plus en plus dénoncés et ignorés par les décideurs politiques à travers le monde. À l'avenir, une politique fermement fondée sur la promotion de la dignité humaine, des droits humains, de l'égalité et de la non-discrimination devra reconnaître, surveiller et traiter les disparités collectives en matière de droits humains auxquelles sont confrontées les personnes d'ascendance africaine au sein des pays et entre eux. Cela inclut, par exemple, la reconnaissance et la prise en compte des inégalités dans la jouissance des droits humains et des impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et de leurs racines dans le colonialisme, le néocolonialisme, l'esclavage, le génocide, l'apartheid, le nationalisme racial et ethnique.

Ce panel réfléchira aux approches fondées sur les droits humains pour éradiquer le racisme systémique au sein des pays et entre eux. Il s'agira notamment de développer de nouveaux moyens créatifs de responsabiliser les États, les Nations unies et les décideurs politiques dans le but de promouvoir la dignité humaine, l'égalité, la non-discrimination et la durabilité environnementale, tout en reconnaissant et en combattant les inégalités systémiques et structurelles. Ce sera l'occasion de réfléchir à la reconnaissance des droits humains collectifs en tant qu'élément essentiel pour lutter contre le racisme systémique, et de discuter des bonnes pratiques et des nouvelles mesures pour l'inclusion de la justice raciale et des personnes d'ascendance africaine dans l'élaboration des politiques.

Panel #4: Intelligence artificielle et justice numérique pour les personnes d'ascendance africaine

Le panel aura lieu le mercredi 16 avril de 15h00 à 18h00.

L'intelligence artificielle (IA) façonne de plus en plus des aspects essentiels de la vie moderne, notamment la surveillance, l'emploi, l'éducation, l'application de la loi, les soins de santé, la collecte et l'analyse de données. Malgré son potentiel de promotion de la dignité humaine, l'IA hérite souvent des préjugés des données qu'elle traite, ce qui conduit à des résultats discriminatoires. Pour les personnes d'ascendance africaine, cela représente un défi important, car elles sont souvent sous-représentées ou mal représentées dans les ensembles de données qui alimentent les systèmes d'IA. Il en résulte une perpétuation des stéréotypes et une aggravation des disparités raciales. Les femmes Noires ont depuis longtemps mis en évidence les dangers de la misogynie numérique, une forme intersectionnelle de préjugés qui combine le racisme et le sexisme, et qui vise spécifiquement les femmes Noires. Cela souligne la nécessité d'une approche plus inclusive et représentative du développement de l'IA.

L'IA offre également un potentiel de changement positif, notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données désagrégées, qui pourraient être utiles pour surveiller les disparités raciales et y remédier. Cependant, l'utilisation éthique et efficace de ces données nécessite la mise en place de lignes directrices éthiques et de cadres réglementaires. Les mécanismes onusiens pour les droits humains ont prodigué des conseils dans ce sens, tels que la recommandation générale 36 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soulignent l'importance de prévenir la discrimination raciale dans les applications d'IA et mettent en évidence la nécessité de la transparence, de la responsabilité et de la diligence raisonnable en matière de droits humains pour atténuer les effets néfastes des biais algorithmiques.

Ce panel explorera le double rôle de l'IA, à la fois outil de promotion de la justice numérique et technologie susceptible de perpétuer, voire d'aggraver, les inégalités raciales. Il examinera les défis, les opportunités et les actions nécessaires pour garantir que l'IA contribue à un avenir plus équitable pour les personnes d'ascendance africaine.

Événement de clôture : La dette de l'indépendance d'Haïti : 200 ans après

L'événement de clôture aura lieu le jeudi 17 avril de 15h00 à 16h30, avant la lecture des conclusions et recommandations de la session.

L'année 2025 marque le bicentenaire d'un moment crucial de l'histoire mondiale : L'imposition par la France d'une « dette d'indépendance » à Haïti, la première république Noire du monde. Haïti joue un rôle unique dans l'histoire humaine de l'anticolonialisme, de l'antiracisme, de l'abolition de l'esclavage et des mouvements panafricains et autres pour la dignité humaine, les droits humains et l'autodétermination des Africains et des personnes d'ascendance africaine à travers le monde. Le riche héritage culturel d'Haïti, fortement enraciné dans les traditions africaines, a longtemps servi de symbole de résilience et de cadre à l'identité collective. Mais aujourd'hui, Haïti est au cœur d'une crise sécuritaire, politique, humanitaire et des droits humains qui ne faiblit pas, où des hommes et des femmes armés perpétuent la violence et les violations des droits humains et abus en toute impunité, engendrant la peur, l'insécurité, l'instabilité et un nombre record de 1,04 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays en janvier 2025.

La crise actuelle en Haïti n'est pas un événement isolé historiquement et géographiquement. L'histoire d'Haïti est profondément liée à l'impact et à l'héritage de la colonisation française et de l'institution de l'esclavage dans les Caraïbes. En 1791, le peuple haïtien réduit en esclavage s'est révolté contre la domination coloniale française et a créé la République indépendante d'Haïti en 1804. Pour cet acte courageux et sans précédent, le pays a été sévèrement puni. En 1825 (il y a deux cents ans cette année), Haïti a été contraint de conclure un accord prévoyant le versement de 150 millions de francs-or à la France afin de dédommager les planteurs français pour les « biens perdus » (terres et personnes asservies), un montant bien supérieur aux pertes financières réelles subies par les planteurs. En 1898, la moitié du budget de l'État haïtien servait à payer la France et les banques françaises. En 1914, cette proportion atteignait 80 %. Le pays nouvellement indépendant est devenu financièrement dépendant des prêts étrangers pour ses paiements à la France et pour sa survie même, ce qui a entraîné un endettement croissant et des investissements insuffisants dans les institutions et les processus de développement pendant plus d'un siècle. La charge écrasante de la dette due aux paiements d'intérêts a créé un cycle dévastateur d'endettement et d'enracinement de la pauvreté, parallèlement à un isolement économique et politique appliqué principalement par des partisans de l'esclavage, des embargos commerciaux et la non-reconnaissance, entravant ainsi son progrès et sa stabilité. L'invasion et l'occupation d'Haïti par les États-Unis entre 1915 et 1934 ont alourdi le fardeau du pays, entraînant une augmentation des troubles politiques et ayant un impact profond sur le développement d'Haïti. Le traité signé entre Haïti et les États-Unis en 1915 concernant les finances, le développement économique et la tranquillité d'Haïti a servi de mécanisme par lequel les puissances étrangères ont continué à exercer un contrôle sur le destin économique d'Haïti, empêchant la nation d'accéder à l'autodétermination et à la suffisance économiques.

Cet événement sera l'occasion de discuter des racines de la crise actuelle en Haïti, de sensibiliser aux liens historiques profonds entre Haïti et les luttes des personnes d'ascendance

africaine, de présenter les différents efforts de plaidoyer en faveur d'Haïti et de coordonner leur inclusion dans la deuxième Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine.

***